

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1417

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	ie BT / TB	Texistant	е
Nº de rapport : 9 3 1/1. G			
N° de rapport : Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique  Type d'habitation □ appartement □ autres : Concerne : Concerne : Contrôle périodique  Type d'habitation □ appartement □ autres : Contrôle périodique			
Type d'habitation amaison appartement autres	cese 4	170 - 5	CRAINC
Demandeur :	11	7	
Personne sur place :code EAN de l'installation :	40	40 40	RSTAL
Adresse de la visite: 4 Louis De Mela de		1	
Date de visite: 26/05 M. Références cli	ent:		140 399
Date de visite : 25. Date d'émission : 271 bi Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 bi Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 bi Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 bi	s 🗖 278		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 1271 de 270 bis de la constant de la consta			
Description de l'installation visitée :	20	Λ	0
Tension d'utilisation : M	ment:	uits terminau	x. 14
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V   Nombre de tableaux :	mbre de circ	uits terriiriau	^.//
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	En ordre	Pas en	n.a. ou
Description	En ordre	ordre	dérog.
and the second of the second process of the second of the		V	reserved.
Correspondances des schémas à l'installation	V		U sals
Etat du matériel électrique installé	/	1	1755
Meaures de protection contre les contacts directs			
the protection controlles contacts indirects et fonctionnement des	side trus he		Mous Inc
dispersitife à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		Y	
Note: différentiel 🗆 nlombé 🔲 non plompable 🖵 a nouveau plombe	V	1	10 PS 02 PS PS
Built- de défaut 9 recoordement adequat des différentiels	-		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	san transcor	X	cod
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	or control sec	~	cing
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	a A seguina	n stop	X
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	Y	Lab swidson	0.3850
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	Y	the applement	0.00
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		tillige vie	- TORKE
Résistance de dispersion de la prise de terre :	duel de l'ager	nt SOCOTEC	BELGIUM asbl.
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω  Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indivi	ador do , aga-		1005
Manquements / Notes :			
Voir Annexe			
Conclusion:	contrôle né	riodique est è	effectuer
Conclusion:  ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	T COTTO PO		
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une de 18	visite complé	mentaire est	à
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du N.S.E. Sins exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18	mois après	signature de	l'acte de
vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exal	men complér	nentaire est à	exécuter
arganismo en VIII de completer le dossiel.			
Nom et visa de l'inspecteur :	a du demande	ur pour récepti	on:
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			effectuer  à l'acte de exécuter on:
CUFFARO			
Domenico			
SOCOTEC DOTTE			



COCOTEC BELGIUM ASBL
ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 1504 23 1505 26/01
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. □ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> <li>☑ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : lux peu poutaut</li> </ul>
suivants: les peu fortains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants: Que X coffacts.
Certains départs sont dépourvus de reperage aux endroits suivains :
$\square$ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>□ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>□ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  A floque de plan électif que de l'installation  Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  Al floque de plan électif que de l'installation  des offace le d. classe I of fectour d'pouse-  ment de l'installation électrique des coffichs  et d'une perties du pratériel en porte fixe.  Hur la puncht de de mobilier prop p'elans en

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B -4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be